

A Rognac, le 19 mars 2021

Ministère de la Santé  
M. le Secrétaire d'état à la Protection de l'enfance  
Adrien Taquet  
14 Avenue Duquesne  
75350 Paris

Monsieur le Ministre,

Depuis maintenant plus d'un an, le personnel éducatif des MECS poursuit son activité professionnelle dans un environnement sanitaire incertain, exerce sa mission sans faillir.

Depuis maintenant plus d'un an, nous traversons cette crise sanitaire, nous sollicitons les professionnels fortement et les exposons, au gré des foyers de circulation active présents dans nos établissements.

De la même manière que le personnel éducatif n'était pas personnel prioritaire pour la garde et la scolarisation de leurs enfants, nous ne sommes aujourd'hui pas reconnus comme personnel prioritaire pour la vaccination.

Nous ne contestons pas les consignes de vaccination mais il est important que nous en soyons bénéficiaires rapidement. La plupart des enfants et adolescents contaminés présentent des formes asymptomatiques mais il n'en est pas de même pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Nous demandons, Monsieur le Ministre, que ces professionnels de l'éducation spécialisée, des MECS, puissent être inscrits dans la prochaine vague de vaccination afin de garantir la continuité d'accueil, d'accompagnement, de soins dans un contexte que l'année écoulée a fragilisé.

Nous savons votre intérêt fort à la protection de l'enfance, il est notre engagement professionnel. Nous souhaitons simplement pouvoir accompagner la vie des enfants et jeunes protégés dans la continuité et la sécurité.

Sûre de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Marianne ANTUNES  
Présidente de l'ANMECS

